## Bilan Qualité 2015

## D'où vient l'eau que vous consommez?



Pourcentage de conformité mesuré : 100,0% Limites de qualité : absence de germes/100ml

Eau de bonne qualité bactériologique.



Valeurs mesurées : mini. : 26 °F - maxi. : 29 °F Références de qualité maxi. : aucune

Eau moyennement dure.



Valeurs mesurées : mini. : 9 mg/L - maxi. : 14 mg/L Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

Eau présentant une teneur en nitrates inférieure à la limite de qualité.



Valeurs mesurées: mini.: 0,00 mg/L - maxi.: 0,09 mg/L Limites de qualité maxi.: 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.



Valeurs mesurées : mini. : 0,000 μg/l - maxi. : 0,022 μg/l Limites de qualité maxi. : 0,1 μg/l

Eau présentant des teneurs en pesticides inférieures à la limite réglementaire.



Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité. Votre réseau : GENERALE DE VIRY

appartient à : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GENEVOIS est exploité par : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GENEVOIS

Origine de l'eau : Vous êtes alimentés par les captages :

- SOURCES REUNION ROSAT ANCIEN (VIRY)
- SOURCES REUNION ROSAT-NOUVEAU (√IRV)
- VEIGY (VIRY)

Traitement : Votre eau est distribuée à partir de la station :

STATION DE ROSAT (VIRY)

## hos conclusions

Eau distribuée sur votre réseau de bonne qualité bactériologique.

Elle est restée conforme aux limites de qualité pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques analysés.

## L'eau en liberté surveillée

- Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.